

Paris, le 18 septembre 2012

COMMUNIQUE

Le Groupe CANAL+ se réjouit de l'accord donné par le CSA à son projet de rachat des chaînes Direct 8 et Direct Star.

A l'issue d'un dialogue très approfondi avec le CSA, le Groupe CANAL+ a accepté de prendre un certain nombre d'engagements très substantiels, destinés à servir les intérêts des téléspectateurs et de la création française et européenne.

Ces nouveaux engagements s'ajoutent à ceux souscrits en juillet auprès de l'Autorité de la Concurrence, qui imposent au Groupe CANAL+ des contraintes strictes en matière d'acquisition de droits.

Cet agrément va permettre au Groupe CANAL+ de conclure, d'ici la fin du mois, l'opération de rachat de Direct 8 et Direct Star, annoncée le 8 septembre 2011.

Direction de la Communication

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26